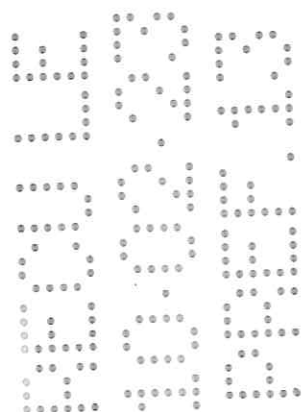


DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

EPAGE HuCA

Nombre de Conseillers
en exercice : 22



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois et le premier février à dix heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (111 rue du Dirigeable - 13400 Aubagne), sous la présidence de M. Jean-Jacques COULOMB.

PRESENTS :

Mesdames Laurence BRULEY, Michèle EMERY, Christine JUSTE, Monique MOISE et Perrine PRIGENT, Messieurs, Pascal AGOSTINI, Olivier ARTUPHEL, Jean-Jacques COULOMB, Marc DE CANEVA, Jean Pierre GIORGI, Gilbert HOFFMANN, Michel LAN, André MOLINO, Christian OLLIVIER, Didier REAULT.

POUVOIRS :

Serge PEROTTINO à Jean-Jacques COULOMB, Henri CAMBESSEDES à André MOLINO

DELIBERATION N°5

OBJET : Etude de découvelage et de restauration des fonctionnalités de l'Huveaune sur la partie aval du centre-ville d'Auriol : demande de subventions

Madame Laurence Bruley rapporte :

Dans la traversée du centre-ville d'Auriol, le lit de l'Huveaune a été historiquement fortement anthropisé. Les berges sont constituées de murs verticaux et le fond du lit est bétonné avec une cunette centrale pour concentrer les écoulements à l'étiage.

En 2022, l'EPAGE HuCA a lancé une étude de faisabilité hydraulique visant la renaturation du lit de l'Huveaune par découvelage et intervention sur les berges. Les conclusions de cette étude ont permis de confirmer la possibilité de venir débétonner le lit et permettre la diversification du lit sans aggraver le risque inondation en amont et en aval.

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 5

À la suite de ces conclusions, la commune a sollicité l'EPAGE afin de poursuivre cette étude à un stade d'études préliminaires et d'Avant-Projet sur le tronçon aval du cuvelage, entre le pont rue de l'Arenier et le seuil présent en début de gorge de l'Huveaune.

L'EPAGE HuCA souhaite donc engager un marché d'étude, via son nouvel accord cadre de prestations GEMAPI, pour répondre à ce besoin. L'étude s'attachera à définir les aménagements de restauration des fonctionnalités du cours d'eau, la sécurisation et la valorisation de l'Huveaune ainsi que la réduction de l'aléa inondation par débordement.

Conformément aux principes de la compétence GEMAPI et en cohérence avec les termes de la stratégie du PAPI Huveaune-Aygalades, le programme de travaux devra répondre à deux objectifs :

- Objectif premier : la restauration des fonctionnalités naturelles et paysagère de l'Huveaune en lien avec les usages.
- Objectif second : la réduction de l'aléa inondation,

Pour affiner et fiabiliser les résultats, des études techniques complémentaires de type topographiques et géotechniques seront nécessaires.

Le montant de cette opération est estimé à 150 000 € TTC. Il est difficile à l'heure actuelle d'établir un plan de financement néanmoins l'EPAGE s'engage à solliciter l'ensemble de ses partenaires financiers afin d'arriver à un autofinancement le plus faible possible.

LE CONSEIL SYNDICAL DE L'EPAGE HuCA,

ENTENDU l'exposé de Madame Laurence Bruley,

VUS

- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2018,
- L'arrêté inter préfectoral du 15 septembre 2022 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Huveaune (SMBVH) en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux Huveaune-Côtiers-Aygalades (EPAGE HuCA),

CONSIDERANT

- Le Contrat de Rivière transitoire (2023-2024),
- La feuille de route 2023 de l'EPAGE,
- La sollicitation de la commune de la Penne sur Huveaune,

Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 5

- La nécessité d'allouer les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de l'EPAGE et de ses membres,
- L'avis favorable du Bureau de l'EPAGE HuCA,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à déposer des dossiers de demandes de subventions relatif à l'étude susmentionnée auprès de l'ensemble de nos partenaires financiers, à savoir Etat, Région PACA, du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Président de l'EPAGE
Huveaune Côtiers Aygaldes**

Certifié exécutoire par le Président
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de la Publication le



Conseil Syndical du 01/02/2023 – Délibération n° 5